

IMMATRICULATION D'UNE SNC PAR ACHAT / APPORT / LOCATION-GÉRANCE / GÉRANCE-MANDAT

Le dossier est constitué :

De deux imprimés M0 : complétés et signés sur les 2 feuillets **en original** par le dirigeant ou son mandataire.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ 1 exemplaire des statuts, signés et paraphés en original par tous les associés.
- ✓ 1 exemplaire de l'état des dépenses effectuées pour le compte de la société et des engagements à prendre en son nom jusqu'à son immatriculation au RCS.
- ✓ 1 exemplaire de l'acte de nomination du ou des gérant(s) s'ils ne sont pas désignés dans les statuts signés en original par les associés.

Personnes physiques (Associés et gérants) :

- ✓ Justificatif d'identité
Français (résidant en France ou non)
 - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire).
- Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile)**
 - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
- Etrangers (hors EEE) résidant en France**
 - copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse.
- Etrangers (hors EEE) non résidant en France**
 - copie carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
- ✓ Une déclaration de non-condamnation et de filiation, datée et signée en original.
- ✓ Joindre un formulaire TNS pour chaque associé personne physique.
 - Mentions obligatoires : N° de Sécurité Sociale et nom de l'organisme maladie.

Personnes morales (Associés et gérants) :

- ✓ Un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés original datant de moins de trois mois ou à défaut un extrait commandé sur le site Infogreffe sur lequel figure le sceau du Greffe du Tribunal de Commerce.

✓ Journal ou une copie du journal d'annonces légales (l'attestation de parution n'est pas suffisante) de l'immatriculation.

Si achat, apport du fonds ou location gérance :

✓ Copie de l'acte d'achat ou d'apport ou du contrat de location gérance signé des deux parties ou acte notarié.

Si le titre de jouissance du local n'est pas énoncé dans l'acte, fournir la copie du bail au nom de la société et signé des deux parties.

✓ Journal ou une copie du journal d'annonces légales (l'attestation de parution n'est pas suffisante) de la cession ou de l'apport ou de la location-gérance.

✓ Si l'activité est règlementée, copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.

✓ Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).

✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : pouvoir signé des deux parties.

Coût de la Formalité :

Frais Greffe : 84.21 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

Frais CFE : 70,00 € par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.

Pour un règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

Informations

- Installation d'une enseigne : contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.

- Mention d'un sigle : Le sigle doit apparaître sur l'imprimé et l'annonce légale.

- Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'AFNIC www.afnic.fr.

Dans ce cas joindre l'imprimé CERFA NDI n° 14943*01.

- Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.